

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 5 AVRIL 2019

Présents : CHAMPION Claudine, KUSWIK Claudine, LAMBERT Michèle, LE REZIO Patrick, LEBLOND Dominique, MENUS Sophie, OHLERT Annick, RIBEIRO Carole, TAMBOURET Gilles

Représentés : TAMBOURET Nadine par TAMBOURET Gilles

Absents : CAMUS Solange

Secrétaire : Madame CHAMPION Claudine

2019-001 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2018.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9+1	10	0	0	0

2019-002 - Aide aux familles dans le cadre des accueils de loisirs et séjours vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Fixe le régime d'aide pour les activités de loisirs organisées par la Communauté de Communes du Pays de la Serre à l'été 2019 :
 - ALSH 5 jours : 15 € par enfant
 - ALSH 4 jours : 12 € par enfant
 - ALSH 3 jours : 9 € par enfant
 - Mini camp 5 jours : 30 € par enfant
 - Séjour à thème : 50 € par an et par enfant
- Décide que l'aide du Centre Communal d'Action Sociale n'est attribuée qu'une seule fois par an pour les séjours à thème, au choix des familles (hiver ou été).
- Décide que les enfants en garde alternée non domiciliés officiellement sur le territoire de la commune ne pourront bénéficier de cette aide. L'élection de domicile est effective lorsque les enfants sont déclarés dans le foyer au titre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.
- Décide de mettre en place ce régime d'aide en s'appuyant sur des critères sociaux. Le Conseil d'Administration décide de se baser sur le Quotient Familial défini par la CAF ou la MSA. L'aide ne sera attribuée qu'aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9+1	10	0	0	0

2019-003 - Approbation du compte de gestion 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9+1	10	0	0	0

2019-004 - Approbation du Compte Administratif 2018.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessous :

CA-2018-CCAS	Investissement	Fonctionnement	TOTAUX
Dépenses	18 810.94 €	20 107.80 €	38 918.74 €
Recettes	19 547.31 €	20 464.31 €	40 011.62 €
Résultats 2018	736.37 €	356.51 €	1 092.88 €
Part affectée à l'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat antérieur	0.72 €	1 294.28 €	1 295.00 €
Résultat de clôture	737.09 €	1 650.79 €	2 387.88 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	8+1	9	0	0	0

2019-005 - Affectation du résultat 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :
Décide d'affecter au budget pour 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00 €
Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	
Surplus affecté en recettes de fonctionnement	1 650.79 €
Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9+1	10	0	0	0

2019-006 - Vote du Budget Primitif 2019.

Le conseil d'administration,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2019 du CCAS, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
9	9+1	10	0	0	0

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h30.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, le 11 avril 2019

Le Maire,

Carole RIBEIRO

